

**FMS**

FEDERATION DES MEUNIER SUISSSES  
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER  
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI

# RAPPORT ANNUEL 2018 / 2019

1<sup>er</sup> JUILLET 2018 – 30 JUIN 2019  
23<sup>e</sup> EXERCICE



# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORT ANNUEL

## EXERCICE 2018 / 2019

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>OBJECTIFS ANNUELS 2019/2020</b>	<b>4</b>
<b>CULTURE CÉRÉALIÈRE</b>	<b>6</b>
SUISSE	6
EUROPE	10
MARCHE MONDIAL	10
<b>STRUCTURES DE LA MEUNERIE</b>	<b>12</b>
<b>CONDITIONS CADRES POLITIQUES</b>	<b>16</b>
1. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT	16
2. PRIX INDICATIFS	16
3. POLITIQUE AGRICOLE 22+	17
4. INITIATIVES CONCERNANT LE SECTEUR ALIMENTAIRE	20
5. COMPENSATION DU PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE	22
6. COMMERCE EXTÉRIEUR	24
7. STOCKS OBLIGATOIRES	26
8. LÉGISLATION ALIMENTAIRE	26
9. SWISSNESS	26
10. MARKETING GÉNÉRIQUE POUR LE PAIN SUISSE	28
<b>INFORMATIONS SUR LA FMS</b>	<b>32</b>
NOMBRE DE MEMBRES	32
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS	32
ORGANES	32
AFFILIATIONS ET COLLABORATIONS DE LA FMS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS	34

# AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,  
Chères meunières et chers meuniers,

En ouvrant le journal le matin, on est submergé par une vague croissante et de plus en plus intensive de gros titres négatifs. Qu'il s'agisse de conflits commerciaux, de tensions géopolitiques, de populisme de tous bords, des répercussions du BREXIT, des relations tendues entre la Suisse et ses pays voisins ou l'UE ou encore de dettes publiques, l'escalade paraît parfois bien proche. Reste à savoir si cette évolution est due à la tendance accrue au journalisme à sensation ou effectivement à de crises grandissantes.

Ce qui est certain en revanche, c'est que plusieurs foyers subsistaient au niveau mondial pendant l'exercice écoulé, mais que escalade n'a pas eu lieu. Le conflit commercial entre les USA et la Chine s'est par contre aggravé. Au moment de la rédaction du présent rapport, les deux grandes puissances faisaient monter les enchères avec de nouveaux droits de douane et des mesures de rétorsion.

La politique extérieure de la Suisse se trouve elle aussi dans une impasse. L'accord-cadre avec l'UE a été le sujet probablement le plus discuté ces derniers mois. Après des longues négociations, le Conseil fédéral a mis le projet d'accord en consultation en décembre. Ce projet paraît relativement peu équilibré dans certains points et des critiques ont été émises de tous bords. Si les secteurs économiques axés sur les exportations insistaient pour une acceptation sans réserve, les syndicats ont en revanche utilisé le projet d'accord comme levier pour donner plus de poids à leurs revendications concernant les mesures d'accompagnement, mais aussi d'autres sujets de politique sociale. L'issue de ces tractations dans lesquelles les considérations politiques à propos des répercussions de l'accord ont été plutôt négligées jusqu'à présent est incertaine. Le processus de négociation paraît en tout cas être tacitement interrompu en raison des élections des deux côtés.

C'est dans ce contexte politique difficile que le premier échelon de transformation et notamment notre branche doivent réussir à s'imposer. La hausse continue des importations d'articles de boulangerie



est un bon exemple, puisque malgré une population croissante elle provoque une stagnation du marché de la farine et une forte pression sur les prix. Le mode de calcul du droit de douane sur les produits finis pénalise fortement, par différents effets, les transformateurs indigènes par rapport aux fabricants étrangers. Le plus simple pour résoudre cela serait de relever les droits de douane sur les produits finis afin qu'ils correspondent au moins entièrement aux droits de douane sur les matières premières utilisées. Mais ce n'est pas faisable; ces droits de douane ne sont en effet pas autonomes, mais sont réglés dans le cadre des Accords bilatéraux II.

Lorsque nous faisons face à des désavantages concurrentiels parce que la Suisse a les mains liées à l'échelon de la politique commerciale, il ne nous reste plus qu'à optimiser notre activité de meunier à tous les niveaux. En bref, cela signifie que nous devons devenir encore meilleurs. Nous devons nous démarquer avec nos produits partout où c'est possible, mettre en avant leurs avantages comme la proximité, la qualité, le Swissness et la sécurité alimentaire et mieux communiquer sur les emplois que nous créons en Suisse avec la transformation dans nos moulins. Pour ce faire, l'Association Pain suisse, dans laquelle les moulins sont des partenaires importants, a notamment été renforcée pendant l'exercice écoulé. Au niveau de la fédération, nous continuerons de défendre avec engagement les intérêts de tous nos membres et de lutter pour améliorer les conditions cadres politiques dans un environnement difficile.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du présent rapport.

Thomas Helbling  
Président

Lorenz Hirt  
Directeur



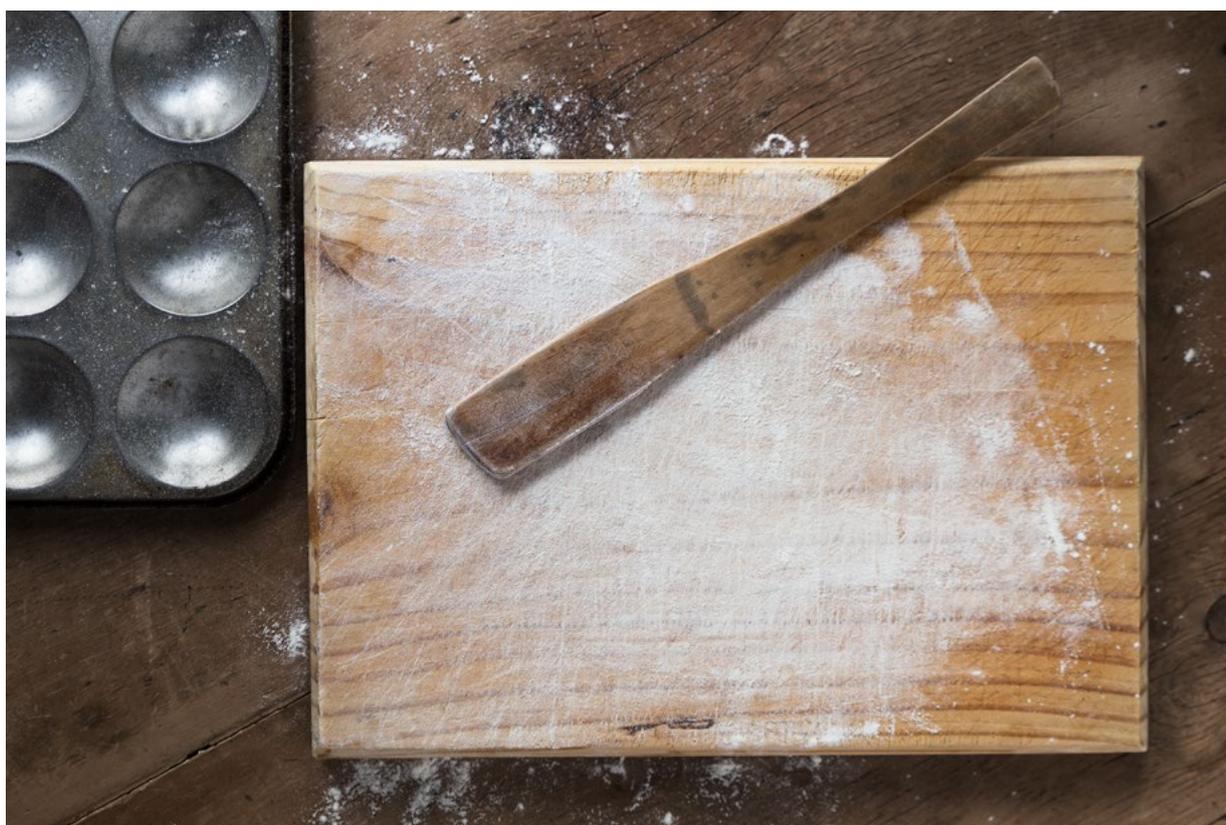
# OBJECTIFS ANNUELS 2019 / 2020

## LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DU COMITÉ SONT DÉFINIES SOUS FORME D'OBJECTIFS ANNUELS

Le comité de la FMS s'était fixé pour la première fois des objectifs annuels par écrit l'année dernière. Eu égard au fait que la FMS défend les intérêts de la branche suisse de la meunerie envers la politique, l'administration, d'autres branches de l'industrie alimentaire, les associations économiques, les médias et le grand public, il avait veillé à fixer un objectif stratégique et à formuler des objectifs politiques. De plus, le comité s'était fixé des objectifs visant à intégrer les membres et à renforcer de la sorte la FMS comme association des meuniers suisses. Dans le cadre de

son évaluation des objectifs, le comité a estimé qu'il avait atteint en grande partie les objectifs fixés pour 2018/2019. Le présent rapport vise aussi à donner un aperçu des activités du comité aux membres de la fédération. Des informations supplémentaires seront données à l'assemblée des délégués dans le cadre de la Journée des meuniers 2019 à Bâle.

Le comité s'est de nouveau fixé des objectifs pour l'exercice 2019/2020 et a défini les priorités suivantes:



## I. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Le comité de la FMS défend au mieux les intérêts du secteur suisse de la meunerie envers la politique, l'administration, d'autres fédérations, les institutions partenaires, les médias et le public.

## II. OBJECTIFS POLITIQUES

1. La future politique agricole de la Confédération tient compte des revendications de la filière des céréales panifiables, conformément à sa grande importance pour la sécurité alimentaire.

2. Aucune mesure de libéralisation accrue affaiblissant la filière céréalière ne sont prises.

3. L'exception de qualité pour le blé à haute teneur en protéines peut être assurée et la charge administrative pour la mise en œuvre de la Swissness peut continuer à être simplifiée.

4. La solution de remplacement de la loi chocolatière de droit privé est mise en œuvre avec succès et le passage des transformateurs du deuxième échelon au trafic de perfectionnement actif peut continuer à être évité ou limité, afin que les quantités transformées en Suisse soient maintenues.

## III. OBJECTIFS INTERNES

1. La FMS est dirigée conformément aux statuts et dans l'intérêt général de la branche.

2. La FMS augmente la visibilité de ses activités auprès des membres.

## L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- traite les défis du secteur de la meunerie avec prévoyance, à temps, activement et de façon compétente et trouve des solutions dans l'intérêt de toute la branche.

## L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- défend activement les revendications de la FMS dans le processus de remaniement de la politique agricole (PA 22+);
- s'engage pour renforcer l'agriculture productrice et notamment la filière céréalière dans la PA 22+.
- défend énergiquement les intérêts de la FMS si des mesures supplémentaires de libéralisation sont prévues;
- explique de manière compréhensible la situation particulière du secteur de la meunerie au parlement, à l'administration et à la presse;
- collabore étroitement avec les autres branches du premier échelon de transformation et de la production primaire;
- défend les positions de la FMS dans les organes de la filiale et veille à ce qu'elles figurent explicitement dans les prises de position de la fédération faîtière.

- s'engage pour le prolongement de l'exception de qualité pour le blé à haute teneur en protéines actuellement prolongée de seulement une année;
- continue à s'engager pour que la farine suisse soit acceptée comme produit semi-fini suisse (imputable à 100 %);

- assure la consolidation du système en collaboration avec la FSPC et la branche laitière;
- soutient la FSPC dans l'élaboration des mécanismes pour l'encaissement des moyens versés sous forme de nouveau supplément pour les céréales;
- s'engage pour que le parlement octroie des moyens suffisants pour la compensation.

## L'OBJECTIF EST ATTEINT SI LE COMITÉ DE LA FMS ...

- tient toujours compte de l'intérêt général de la branche dans ses travaux et traite équitablement tous les membres, indépendamment de la taille de l'entreprise, de la provenance régionale ou de l'orientation des activités;
- veille à ce que la FMS soit représentée par des personnes adéquates dans tous les organes externes;
- traite les affaires de la fédération en tenant compte des coûts.

- veille à ce que les représentants des fédérations régionales au comité informent leurs membres sur les dossiers traités au comité;
- veille à ce que le secrétariat de la FMS informe directement les membres sur les affaires importantes.

# CULTURE CÉRÉALIÈRE

## RÉCOLTE STABLE À UN HAUT NIVEAU

**Selon les estimations provisoires, la récolte 2019 devrait atteindre le niveau relativement élevé de l'année précédente. Quantitativement, elle dépasse ainsi également la moyenne sur plusieurs années. Selon les résultats pondérés des tests rapides, la récolte de blé 2019 dépasse qualitativement la moyenne des cinq dernières années et se situe à un niveau similaire à 2017 et 2018. À l'échelon international, l'Europe table sur une récolte quantitativement au-dessus de la moyenne, alors que le Conseil international des céréales s'attend à une récolte mondiale nettement plus faible que l'année précédente.**

### SUISSE

Le printemps 2019 a été marqué, en moyenne nationale, par des conditions météorologiques globalement moyennes. Mars a été doux et très ensoleillé, alors que des quantités de neige record sont tombées dans certaines régions en avril. La fin du printemps en mai a été inhabituellement fraîche et, dans de nombreuses régions, maussade. Quant à l'été, il s'agissait du troisième été très chaud de suite. Notons encore qu'en moyenne nationale, la période juin/juillet a été la deuxième plus chaude depuis le début des mesures en 1864. Le printemps doux et pluvieux et la période chaude et sèche en juin et juillet jusqu'à la récolte de blé ont globale-

ment assuré de bonnes conditions de croissance et de récolte pour le blé panifiable. Seules les cultures sur des sols très sableux ont quelque peu souffert de la sécheresse en été.

Les estimations de récolte 2019 de swiss granum tablent sur 467877t de céréales panifiables au total (état à la fin septembre 2019), soit plus que 25000t de plus que la récolte 2018 (avant déclassement). Rappelons que la moyenne sur cinq ans s'élève à 414014t (récoltes 2014 à 2018).

La récolte de blé 2019 présente une bonne qualité selon les analyses de swiss granum. Les poids à l'hectolitre restent élevés, avec une moyenne identique à l'année précédente (85kg/hl). Cela équivaut à une augmentation de 1,6 unité par rapport à la moyenne des cinq dernières années (81,4kg/hl). Estimée à 13,9%, la teneur moyenne en protéines reste aussi relativement élevée et constante comparativement aux trois dernières années (2018: 14%; 2017: 13,9%; 2016: 14,1%). Quant à l'indice de Zélény, il s'élève à 62,9ml, ce qui équivaut à une baisse de 4 unités par rapport à 2018 et de 1,1 unité comparativement à l'indice des cinq dernières années. Enfin le temps de chute atteint 333s, soit 18 unités de moins que la moyenne des cinq dernières années.

En 2018, la surface de céréales panifiables a de nouveau augmenté d'environ 700ha et a atteint son plus haut niveau depuis 2011 avec 83643ha. Pour 2019, en revanche, on observe des signes de réduction de la superficie.

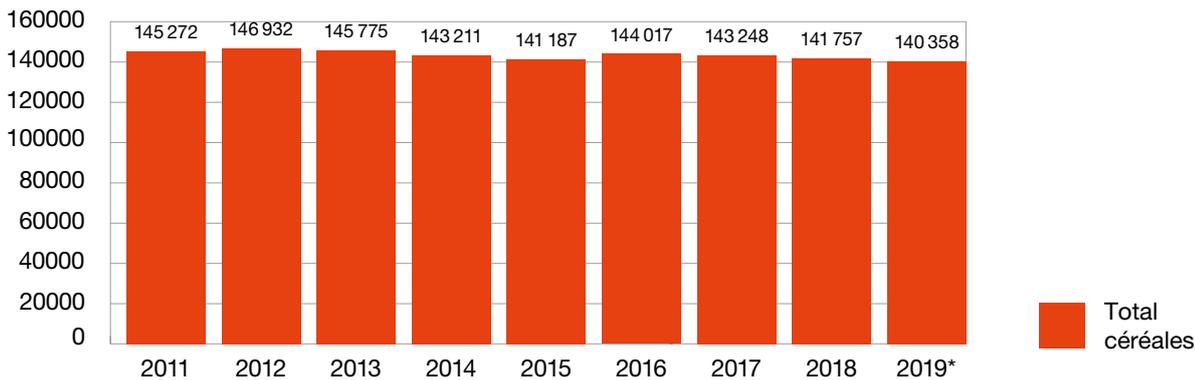
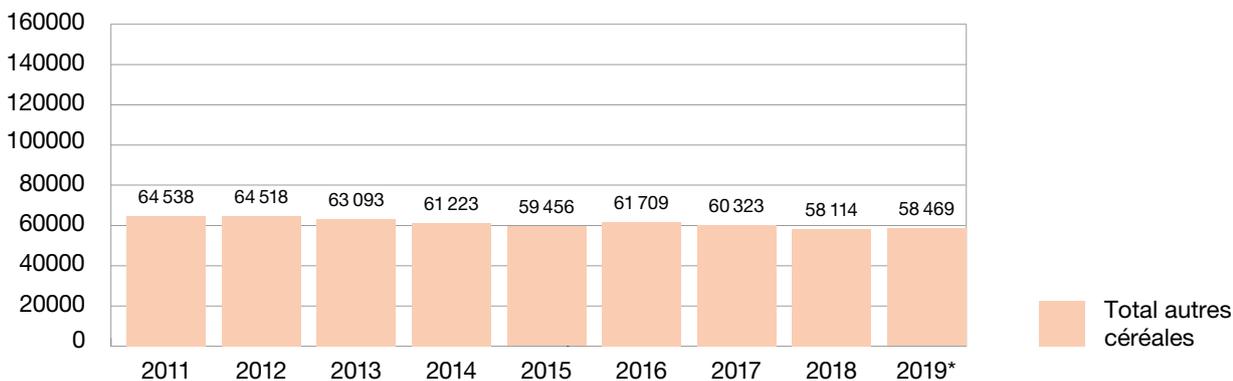
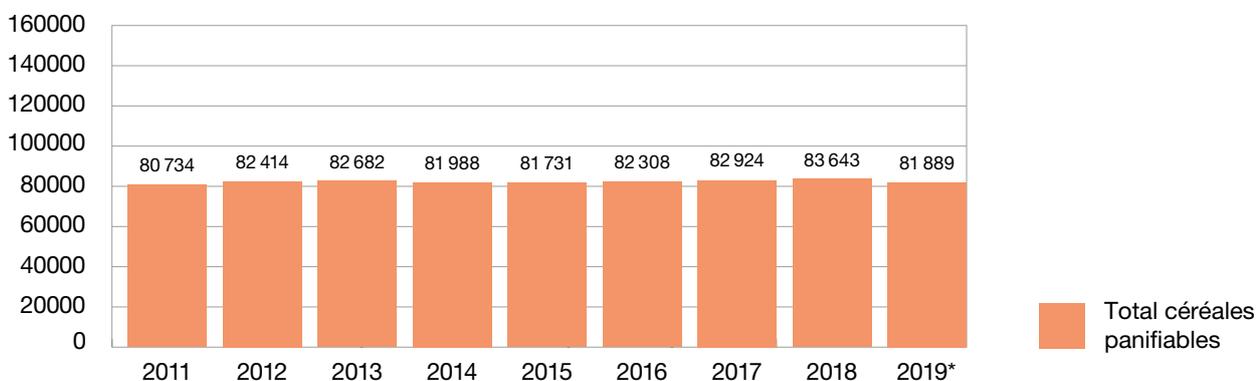
Concernant les céréales fourragères, la surface cultivée a de nouveau baissé et s'élève à 58114ha, soit le niveau le plus bas depuis 2009, et ce chiffre devrait rester relativement stable en 2019.

**QUANTITÉS PRODUITES / RÉCOLTÉES (EN TONNES)**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019*</b>
Blé Top	168 967	127 428	195 874	196 972	
Blé I	145 363	119 518	156 112	138 346	
Blé II	66 295	42 769	56 171	44 188	
Blé III	1 614	2 343	0	0	
Blé biscuit	5 378	879	3 819	4 889	
<b>Blé tendre</b>	<b>387 617</b>	<b>292 937</b>	<b>411 976</b>	<b>384 395</b>	<b>430 939</b>
Seigle	11 179	7 831	11 325	9 654	11 657
Epeautre	12 947	12 100	19 196	20 454	20 694
Autres céréales panifiables	553	2 259	3 934	4 375	4 587
<b>TOTAL CÉRÉALES PANIFIABLES</b>	<b>412 296</b>	<b>315 127</b>	<b>446 431</b>	<b>418 878</b>	<b>467 877</b>
Céréales panifiables (déclassés)	53 067	0	22 038	22 905	
Céréales panifiables (impropres à la panification)	2 116	27 170	13 706	7 150	
Blé fourrager	54 452	38 002	44 613	44 585	42 347
Orge	193 737	154 776	201 279	177 179	183 990
Triticale	48 270	34 592	49 933	46 035	43 755
Avoine	7 001	5 734	8 377	6 803	6 108
Maïs grain	112 529	143 373	161 092	133 705	152 131
Méteil de céréales fourragères	1 127	935	1 293	1 120	1 162
<b>TOTAL CÉRÉALES FOURRAGÈRES</b>	<b>472 299</b>	<b>404 582</b>	<b>502 331</b>	<b>439 482</b>	<b>429 493</b>
Semences de céréales panifiables	16 125	15 332	15 938	15 475	15 660
Semences de céréales fourragères	8 239	7 970	8 101	6 725	7 536
<b>TOTAL SEMENCES</b>	<b>24 364</b>	<b>23 302</b>	<b>24 039</b>	<b>22 200</b>	<b>23 196</b>
<b>TOTAL CÉRÉALES</b>	<b>908 959</b>	<b>743 011</b>	<b>972 800</b>	<b>880 559</b>	<b>920 566</b>

\* provisoire

**SUPERFICIE CULTIVEE EN CÉRÉALES, EN HECTARES (SUISSE)**



\* provisoire



## EUROPE

L'UE table sur une récolte de blé 2019 de 145,8 Mio t. Cela équivaut à une quantité plus élevée que la moyenne sur plusieurs années.

En Allemagne, le ministère de l'alimentation et de l'agriculture s'attend de nouveau à une récolte plus faible que la moyenne sur plusieurs années. Estimée à 40,9 Mio. t de céréales (sans maïs grain), la récolte attendue dépasse néanmoins de près de 18 % la très mauvaise année céréalière 2018. La quantité de blé est estimée à 22,9 Mio. t et celle de seigle à 3,3 Mio. t.

## MARCHE MONDIAL

Dans son rapport sur le marché des céréales publié à la fin août 2019, le Conseil international des céréales (CIC) table sur une récolte mondiale de blé de 735 Mio. t, ce qui équivaut à une baisse de près de 30 Mio. t comparativement à l'année précédente.

Quant aux besoins mondiaux en blé, le CIC les estime à 738 Mio. t pour l'année céréalière 2018/2019 et à 758 Mio. t pour 2019/2020. Le rendement attendu de l'année céréalière 2018/2019

# LA RÉCOLTE 2019 NE COUVRE PAS LES BESOINS MONDIAUX

ne couvre donc pas les besoins annuels et les stocks mondiaux de blé baisseront de 5 Mio. t si les estimations se confirment. Pour l'année céréalière à venir, le CIC s'attend en revanche à une augmentation des stocks de blé de la même ampleur (plus 6 Mio. t).



# STRUCTURES DE LA MEUNERIE

## LÉGER AFFAIBLISSEMENT DES STRUCTURES ET QUANTITÉ TOTALE DE CÉRÉALES MOULUES STAGNANTE

**La restructuration insidieuse s'est poursuivie pendant l'année céréalière 2018/2019 et un membre de la FMS a de nouveau abandonné la meunerie. La quantité totale de céréales moulues est en revanche restée stable.**

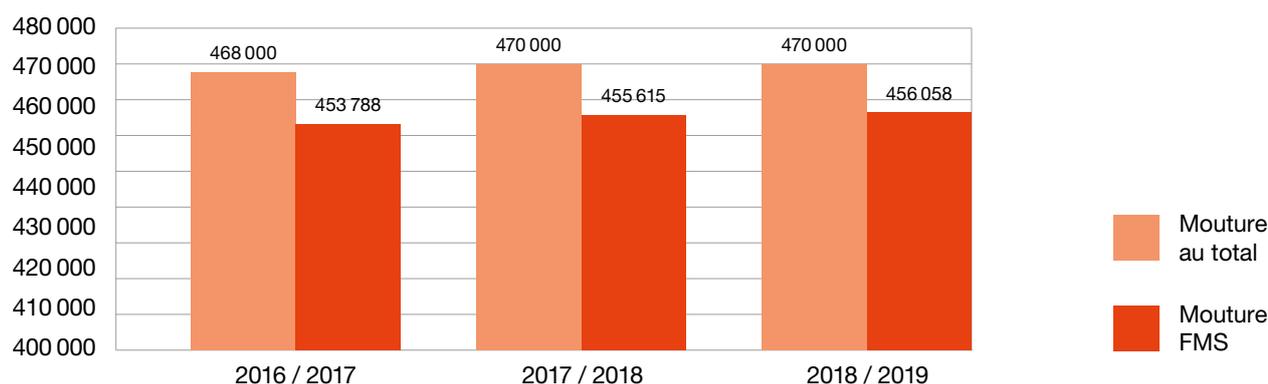
Pendant l'exercice écoulé, les entreprises membres de la Fédération des meuniers suisses (FMS) ont transformé au total 456 058 t de céréales panifiables en farine suisse de qualité. Les céréales moulues provenaient pour env. 86 % de Suisse et pour env. 14 % de l'étranger. Estimée à environ 470 000 t, la quantité totale de céréales panifiables moulues, y compris moulins non affiliés à la fédération, est restée stable. La FMS continue de couvrir environ 97 % de la quantité moulue.

La production totale de farine des moulins qui annoncent leurs quantités à la FMS s'est élevée à près de 365 000 t en 2018/19. Le produit quantitativement le plus important reste la farine

blanche avec une part d'environ 60 % de la quantité totale. Elle est suivie de la farine mi-blanche avec une part de 25 %. Avec les quantités des non-membres qui ne participent pas à la statistique, la production de farine devrait s'élever au total à près de 370 000–375 000 t.

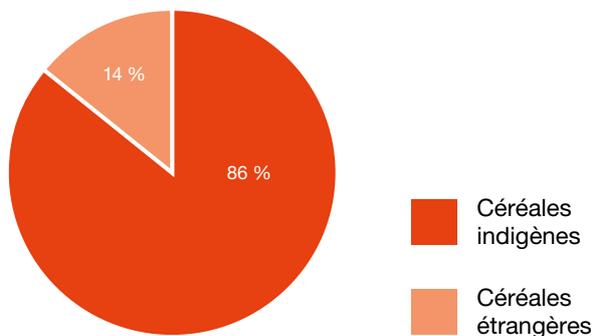
Le secteur de la meunerie n'a pas été marqué par une forte modification des structures pendant l'exercice écoulé. Néanmoins, un moulin membre a de nouveau cessé son activité, ce qui confirme la tendance légèrement à la baisse des années précédentes. Depuis de nombreuses années, la restructuration n'évolue que dans une seule direction, ce qui montre la très forte pression économique à laquelle le secteur est soumis en continu. Autre signe de cette pression: la grande concentration des quantités moulues sur quelques grands moulins. Les deux plus grands moulins des 45 entreprises qui annonçaient leurs quantités à la FMS pendant l'exercice écoulé ont transformé près de 75 % de la quantité totale et les sept plus grandes entreprises, soit 15 % des moulins, ont moulu 88,8 % des céréales.

### ÉVOLUTION AU NIVEAU DE LA MOUTURE / QUOTE-PART DE LA FMS EN TONNES (SUISSE)

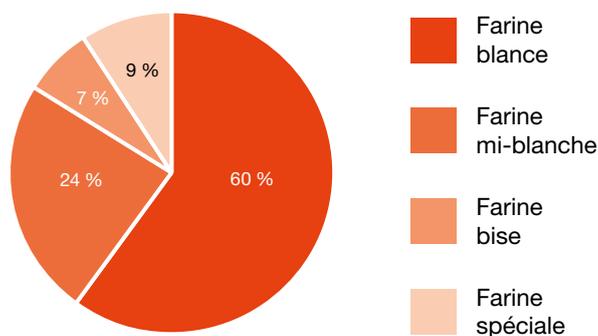


## MOUTURE ET DÉBIT BLÉ TENDRE (SUISSE)

### MOUTURE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE 2018/2019



### SORTIES DES PRODUITS DE LA MOUTURE 2018/2019



## NOMBRE DES ENTREPRISES DE MEUNERIE PAR CATÉGORIE DE TAILLE (SUISSE); ENTREPRISES QUI NOTIFIENT À LA FMS

CATÉGORIES CÉRÉALES EN T	NOMBRE D'ENTREPRISES DE MEUNERIE		CÉRÉALES MOULUES EN T		QUOTE-PART CATÉGORIE	
	2008/09	2018/19	2008/09	2018/19	2008/09	2018/19
- 500	23	15	5 874	3 293	1,2	0,7
501 - 1 000	13	6	9 849	3 796	2,1	0,8
1 001 - 2 000	5	8	7 249	12 435	1,5	2,7
2 001 - 3 000	8	5	19 075	13 243	4,1	2,9
3 001 - 4 000	3	2	11 192	7 463	2,4	1,6
4 001 - 5 000	1	0	4 251	0	0,9	0
5 001 - 6 000	4	2	21 519	11 391	4,6	2,5
6 001 - 7 000	0	0	0	0	0	0
7 001 - 10 000	0	0	0	0	0	0
10 001 - 12 000	2	0	22 409	0	4,8	0
12 001 - 30 000	3	3	56 886	64 485	12,1	14,0
30 001 -	4	4	312 144	344 376	66,4	74,8
	66	45	470 448	460 482	100,0	100,0





# CONDITIONS CADRES POLITIQUES

## UNE BRANCHE QUI FONCTIONNE, MAIS QUI EST SOUS PRESSION

**L'exercice écoulé a été marqué par divers projets importants. La suppression de la loi chocolatière à la fin 2018 et la consultation sur la PA 22+, mais aussi les deux initiatives sur les produits phytosanitaires comportent de grands risques pour la filière des céréales. Une bonne collaboration au sein de la branche est particulièrement importante dans de telles situations. Seule une action bien coordonnée et concertée permet de défendre efficacement les intérêts de la branche.**

Représentant classique du premier échelon de transformation, le secteur de la meunerie se trouve pris entre ses fournisseurs (producteurs de céréales) et ses acheteurs (boulangeries artisanales et industrie alimentaire). Dans cette position charnière, les sujets de politique agricole sont tout aussi importants pour notre branche que la politique économique (y compris conditions cadres pour les entreprises du secteur alimentaire). Une évolution défavorable découlant de la politique agricole ou d'accords de libre-échange peut se répercuter très négativement sur notre secteur, voire le compromettre.

### 1. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT

Après une longue période marquée par l'alternance de grandes et de petites récoltes, la quantité de céréales panifiables a dépassé pour la deuxième fois de suite la demande en 2018. Des mesures pour désengorger le marché ont donc été nécessaires et la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a déclassé 22905t de blé panifiable. En

même temps, les membres de la FMS, mais aussi les importateurs, ont fait preuve de retenue en matière d'importation de blé panifiable au sein du contingent n° 27. Concrètement, près de 13000t de moins que la quantité autorisée ont été importées en 2018 et remplacées par les céréales panifiables indigènes.

Selon les estimations de récolte actuelles de swiss granum, la tendance aux grandes récoltes se poursuit en 2019. Swiss granum s'attend à une récolte de 467877t de céréales panifiables (état à la fin septembre). S'ajoutent à cela le blé de la zone franche (environ 12000t) et les importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27. Si ce dernier était utilisé entièrement, les besoins d'environ 470000t seraient donc également nettement dépassés cette année. La FSPC a donc déjà lancé un appel d'offres pour le déclassement de 25000t de blé panifiable des classes Top, I et II. De son côté, la FMS a immédiatement réagi et a demandé à ses membres de faire preuve de retenue en matière d'importation et d'importer uniquement des spécialités: à la mi-août 2019, à peine 20000t des tranches de 40000t du contingent n° 27 libérées depuis janvier avaient été importées.

### 2. PRIX INDICATIFS

Les organes de swiss granum fixent des prix indicatifs au sens de l'art. 8a de la Loi sur l'agriculture. Au début juillet, les partenaires du marché essaient de s'accorder sur des prix indicatifs pour la récolte à venir. Un accord a de nouveau pu être trouvé cette année. Bien que les prix des céréales dans l'UE convertis en francs suisses restent très bas et auraient en principe induit une baisse des prix indicatifs, la branche a accepté de maintenir inchangés les prix indicatifs pour les céréales panifiables. Avec cette décision en faveur de la stabilité des prix en Suisse, les meuniers tiennent compte de la situa-

tion parfois difficile des familles paysannes. Il tient à cœur des meuniers de renforcer et de pérenniser la culture de céréales panifiables en Suisse. Les prix indicatifs pour la récolte 2019 sont donc maintenus aux niveaux suivants :

Blé Top:	CHF 52.–
Blé I:	CHF 50.–
Blé II:	CHF 49.–
Blé III:	CHF 45.–
Blé biscuit:	CHF 49.–
Seigle:	CHF 40.–
Épeautre:	CHF 56.–

### 3. POLITIQUE AGRICOLE 22+

#### Consultation sur la Politique agricole 22+

Le Conseil fédéral a lancé la consultation sur la Politique agricole 22+ (PA 22+) à la mi-novembre 2018. Selon le Conseil fédéral, la nouvelle politique agricole doit offrir de nouvelles perspectives au niveau du marché, de l'entreprise et des ressources naturelles aux acteurs du secteur agroalimentaire. L'idée est d'adapter les conditions cadres de sorte à ce que le secteur agroalimentaire puisse se positionner avec succès sur le marché en Suisse et à l'étranger et utiliser efficacement les ressources, tout en ménageant l'environnement. L'orientation marché, le potentiel des entreprises, la responsabilité individuelle et l'innovation doivent ainsi être renforcés avec la PA 22+. Le «triangle des perspectives» qui figurait déjà dans la vue d'ensemble est ainsi confirmé comme base de la PA 22+.



Le montant des enveloppes financières agricoles pour les années 2022 à 2025 correspondra largement aux dépenses prévues pour les années 2018 à 2021. Les décisions du Conseil fédéral dans le cadre du message sur le programme de la législature 2019 à 2023 et sur le plan financier de la législature 2021 à 2023 restent réservées.

Après les discussions intensives suscitées par la «Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole», discussion dans lesquelles la FMS s'était fortement impliquée, le Conseil fédéral a tenu sa promesse formulée dans le rapport complémentaire à la «vue d'ensemble» et a supprimé la composante internationale, à savoir l'ouverture du marché, de la PA 22+. Il est juste noté : «La Suisse dépend de l'importation de denrées alimentaires et de moyens de production agricole, comme les machines, les carburants, les semences, le diesel et les engrais ainsi que de l'exportation de certains produits agricoles (produits laitiers et produits transformés). De bonnes relations commerciales avec l'étranger sont donc essentielles à la sécurité alimentaire.» (Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+): rapport explicatif p.55).

### POSITION DE LA FMS SUR LA PA 22+

Après avoir étudié de manière approfondie le document mis en consultation, la FMS a transmis sa prise de position détaillée sur la PA 22+ en février 2019. Elle y souligne notamment les points suivants (version abrégée):

#### **Importance du secteur pour la sécurité alimentaire:**

La culture de céréales panifiables est un élément central de la sécurité alimentaire. Un pays axé sur l'indépendance et l'autonomie comme la Suisse ne peut pas se permettre de laisser ce secteur diminuer encore plus ou même disparaître. Les surfaces actuelles de céréales panifiables revêtent une importance stratégique directe en cas de crise, mais aussi une importance indirecte dans le cadre de l'assolement en Suisse. Le niveau des prix se situe déjà aujourd'hui à la limite de la rentabilité en raison de la pression des importations. En cas de pression supplémentaire découlant de la politique agricole ou suite à la réduction des droits de douane, la production de céréales panifiables cessera en Suisse ou diminuera du moins fortement par rapport à aujourd'hui. Il existe un risque de fracture structurelle.

#### **Régime actuelle des importations:**

Le régime actuelle des importations prévoit un contingent de 70000t de céréales panifiables au taux du contingent maximum de CHF 25.- (droit de douane de CHF 18.- plus contribution au fonds de garantie de CHF 5.-). Selon l'article 6 de l'Ordonnance sur les importations agricoles, l'OFAG fixe le droit de douane chaque trimestre de manière à ce que le prix des céréales importées pour l'alimentation humaine plus le droit de douane et la contribution au fonds de garantie corresponde au prix de référence de CHF 53.- pour 100kg. La statistique de l'OFAG montre que le prix des céréales étrangères plus le droit de douane et la contribution au fonds de garantie n'atteint plus ce prix de référence depuis longtemps, malgré que la charge douanière atteigne le montant maximal de CHF 23.-.

Le droit de douane pour la farine est directement lié au taux du contingent pour les céréales panifiables et se situe actuellement à CHF 50.20 pour 100kg. Ce droit de douane vaut pour toutes les importations de farine. Il n'existe néanmoins pas de contingents, à savoir que des quantités illimitées de farine peuvent être importées avec ce droit de douane. Pour les moulins suisses, ce dernier suffit tout juste pour rester compétitifs par rapport à la farine importée. D'ailleurs, les importations de farine ont augmenté ces dernières années, mais, pour des raisons de logistique, heureusement uniquement dans les régions proches de la frontière jusqu'à présent. Si cette évolution des prix se poursuit, les importations illimitées de farine menacent en fin de compte le secteur suisse de la meunerie.

#### **Asymétrie de la protection à la frontière:**

La protection douanière des produits agricoles transformés est beaucoup plus basse que celle de la farine de blé (comme mono-produit). Cette asymétrie provoque d'importants problèmes dans la filière indigène depuis des années et pose notamment des défis ne pouvant pratiquement pas être maîtrisés aux nombreuses petites boulangeries. L'évolution de l'importation des pâtons étrangers est un bon exemple. Contrairement aux céréales et à la farine, les pâtons ne sont pratiquement pas taxés à l'importation. Selon le dernier rapport sur le marché de l'OFAG pour l'année céréalière 2017/2018, les importations de marchandise du chapitre douanier 19 (préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculs ou de lait; pâtisseries) ont augmenté de 28% ces dix dernières années (+170 Mio. CHF). En chiffres relatifs, les importations de pain et d'autres produits ordinaires de boulangerie ont augmenté le plus, à savoir quantitativement de +292% et en valeur de +307%. Cette évolution s'explique par l'asymétrie de la protection douanière, laquelle n'est néanmoins pas abordée dans la PA 22+. Il faut absolument trouver un moyen pour mieux protéger ou soutenir la filière sensible des céréales panifiables, afin qu'elle puisse faire face à ces importations.

### **Triangle des perspectives:**

La farine est majoritairement un produit de commodité. Une valeur ajoutée pour la farine de céréales suisses peut uniquement être générée dans des niches, mais pas pour la majeure partie de la quantité actuelle de céréales moulues. La direction visée par la PA 22+ (triangle des perspectives, stratégies basées sur la valeur ajoutée) ne peut par conséquent pas avoir le même effet positif sur la filière des céréales panifiables que p. ex. sur le secteur du lait. La conception de la PA 22+ doit donc être fortement corrigée pour la filière des céréales panifiables en tenant compte de la sécurité alimentaire.

### **Renonciation aux objectifs en matière d'ouverture de la frontière:**

La FMS a pris connaissance avec satisfaction que la PA 22+ porte uniquement sur les instruments de la politique agricole et ne contient plus d'objectifs en matière d'ouverture de la frontière.

### **Mesures dans le domaine de la protection phytosanitaire:**

La FMS a aussi pris connaissance avec satisfaction que la PA 22+ comporte des éléments ayant trait à la protection des eaux en vue de combattre l'initiative dite pour une eau propre.



#### 4. INITIATIVES CONCERNANT LE SECTEUR ALIMENTAIRE

En septembre 2018, le peuple a rejeté les deux initiatives «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques» (initiative fair food) et «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» (initiative pour la souveraineté alimentaire), et ce à une majorité claire (fair food par 61,3 % et souveraineté alimentaire par 68,4 % des voix).

Les deux initiatives sur la protection phytosanitaire, à savoir l'initiative «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (initiative sur l'eau potable) et l'initiative «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» (initiative anti-pesticides), ont également occupé la FMS pendant l'exercice écoulé. Elles visent toutes les deux à restreindre fortement l'utilisation de moyens de production importants (produits phytosanitaires, biocides et antibiotiques). L'initiative anti-pesticides entend, de plus, interdire l'importation de denrées alimentaires produites avec des pesticides. L'adoption des initiatives compromettrait l'approvisionnement de la population suisse en denrées alimentaires de haute qualité à un prix abordable. Les calculs de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tablent sur une baisse de rendement pouvant atteindre 40 % sans produits phytosanitaires.

#### POSITION DE LA FMS SUR LES DEUX INITIATIVES

Ces dernières années, les produits phytosanitaires ont régulièrement suscité des discussions auprès de la population et fait les gros titres de la presse. Ce sujet doit être pris au sérieux. Les consommatrices et les consommateurs ont des attentes justifiées envers l'agriculture et toute la filière. La FMS soutient une réduction des produits phytosanitaires dans l'agriculture suisse. La protection de l'environnement et des eaux est d'ailleurs un des sujets centraux et prioritaires du plan d'action nationale visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. L'agriculture, les autorités et l'industrie s'engagent déjà intensivement aujourd'hui pour réduire continuellement les répercussions indésirables. Ces efforts doivent se poursuivre, mais une nouvelle base légale n'est pas nécessaire. La mise en œuvre conséquente des lois, ordonnances, stratégies et plans d'action existants suffit. Les initiatives sont superflues et provoqueraient une surréglementation et plus de bureaucratie. Elles vont beaucoup trop loin; leur adoption chamboulerait entièrement l'agriculture suisse. Pour les consommatrices et consommateurs, il en résulterait une hausse du prix des denrées alimentaires et une réduction du choix.



## 5. COMPENSATION DU PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Jusqu'à la fin 2018, la Loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée «loi chocolatière») permettait aux exportateurs de denrées alimentaires transformées d'utiliser des produits laitiers et céréaliers de base indigènes à des prix concurrentiels. Le mécanisme de la loi chocolatière visait en fait à adapter le prix des produits laitiers et céréaliers de base au niveau de l'UE pour les denrées alimentaires exportées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compensation est assurée par la branche au moyen d'une solution de droit privé.

### Dernière année de validité la loi chocolatière en 2018

Pour la dernière année de validité de la loi chocolatière, le Conseil fédéral a tenu l'engagement qui était déjà contenu dans le message sur la mise en œuvre des décisions de l'OMC de Nairobi et a proposé un montant inchangé de CHF 94,6 Mio. dans le budget. Le parlement a accepté cette demande à la session d'hiver 2017.

Selon les calculs de la Direction générale des douanes (DGD), les besoins totaux simulés s'élevaient à CHF 105,8 Mio. pour l'année de contributions 2018. Sur la base de ces calculs, la dernière année de validité de la loi chocolatière a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2017 avec une réduction de 35 % pour les produits céréaliers de base. Cette réduction est ensuite passée à 20 % le 1<sup>er</sup> février 2018 et à 10 % le 1<sup>er</sup> mai 2018. La Confédération a supporté CHF 15,637 Mio. des besoins totaux de CHF 19,134 Mio. pour compenser la différence de prix des produits céréaliers de base et la branche a financé les près de CHF 3,5 Mio. restants ou environ 20 % du financement manquant.

### Situation spéciale en décembre 2018

Décembre 2018 représentait un cas spécial. En effet, l'année de la loi chocolatière a été décalée en 2012 et durait depuis du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre. Aucun crédit supplémentaire n'a néanmoins été nécessaire pour financer les contributions aux exportations réalisées en décembre 2018, puisqu'il avait été procédé à une écriture de régularisation correspondant à un douzième du crédit de l'époque dans le bilan en 2012. Ce montant a pu être utilisé pour financer les contributions à l'exportation en décembre 2018. Néanmoins, le crédit ne s'élevait qu'à CHF 70 Mio. à l'époque et non pas à CHF 94,6 Mio., raison pour laquelle seuls CHF 5,8 Mio. étaient à disposition en décembre 2018 au lieu des CHF 7,9 Mio. habituels.

La branche a demandé que la dernière année de la loi chocolatière soit prolongée à 13 mois et inclue décembre 2018 et que le budget soit augmenté du montant provisionné à l'époque. Elle estimait en effet qu'une mini-année de la loi chocolatière en décembre 2018 comportait des risques, car il pouvait en résulter d'importants déséquilibres et une attribution unilatérale des moyens selon la gestion des

**LA DERNIÈRE ANNÉE DE LA LOI CHOCOLATIÈRE A BOUCLÉ AVEC UN MANQUE DE FINANCEMENT DE 20 %**

exportations par les entreprises. La Confédération a rejeté cette demande pour des raisons légales et a instauré une mini-année de la loi chocolatière en décembre 2018.

Finalement, les besoins pour compenser le prix des produits céréaliers de base atteignaient près de CHF 1,7 Mio. en décembre 2018. Les subsides fédéraux en faveur des céréales s'élevaient à CHF 0,9 Mio. et la branche a donc pris en charge environ CHF 0,8 Mio. ou 45 % du financement manquant.

#### **Solution de remplacement de la loi chocolatière**

Suite aux décisions de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015, le Conseil fédéral avait décidé de supprimer la loi chocolatière à la fin 2018. Rappelons que le système de la loi chocolatière ne faisait pas baisser le prix des produits exportés, mais assurait les ventes de la matière première agricole indigène. Si le prix de celle-ci n'était pas baissé à celui de la matière première étrangère, les transformateurs exportateurs avaient le droit de recourir au trafic dit de perfectionnement, à savoir qu'ils pouvaient importer en franchise des produits céréaliers de base et les réexporter après la transformation.

Depuis de nombreuses années, les subsides fédéraux ne suffisaient plus à compenser entièrement la différence du prix de la matière première. Contrairement au secteur laitier, dans lequel la différence de prix restante était négociée verticalement entre les entreprises (fournisseurs de beurre et de poudre de lait et fabricants de chocolat et de biscuits), la branche céréalière disposait depuis des années d'une solution sectorielle efficace assurant une compensation à hauteur de 97,5 % de la différence de prix effective aux transformateurs du deuxième échelon. La différence entre les contributions de la Confédération et les 97,5 % était répartie entre les moulins fournisseurs (à savoir les fournisseurs effectifs de la farine en question) et les producteurs de céréales selon une clé de répartition définie chaque année.

La suppression sans remplacement de la loi chocolatière n'aurait pas touché en premier lieu les exportateurs puisque ces derniers auraient pu avoir recours au trafic de perfectionnement actif pour fabriquer leurs produits sans pertes financières avec des produits de base étrangers. Non, les perdants auraient été, d'une part, les paysans suisses qui n'auraient plus pu vendre près de 10 % de la production totale de lait de centrale et de céréales ainsi que, d'autre part, le premier échelon de transformation, puisqu'il aurait perdu la quantité en question. La branche et notamment la FMS se sont donc engagées activement pour une solution de remplacement de droit privé de la loi chocolatière.

La Confédération a transféré les moyens de la loi chocolatière dans un nouveau supplément pour les céréales et pour le lait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Depuis cette année, les producteurs de céréales reçoivent ainsi une contribution de CHF 120.-/ha pour les céréales panifiables et fourragères. En même temps, le trafic de perfectionnement a été simplifié. Aucune autorisation n'est plus nécessaire pour le trafic de perfectionnement actif en vue de la fabrication de produits couverts par l'ancienne loi chocolatière et il suffit d'informer la branche.

Au niveau sectoriel, la FMS et la FSPC ont décidé de maintenir le système efficace de compensation après la suppression des contributions à l'exportation et de continuer à compenser 97,5 % de la différence de prix de la matière première, pour autant que cela soit financièrement supportable à long terme. Pour ce faire, la FSPC a relevé les cotisations des producteurs prélevées par swiss granum.

La mise en place du système de droit privé par les producteurs de céréales et de lait ainsi que par les transformateurs du premier et du deuxième échelons a été un projet complexe. La collabora-

tion constructive au sein de toute la filière, mais aussi entre les filières des céréales et du lait, était la condition sine qua non pour réussir. Après un long et difficile processus, le système a pu être finalisé avec succès pendant la première moitié de l'exercice écoulé et les contrats ont été conclus avec les exportateurs. Si cela a été possible, c'est uniquement parce que tous les acteurs impliqués étaient conscients de la gravité de la situation et ont contribué de manière constructive à trouver une solution lors des divers rounds de négociation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les exportations sont réalisées dans le cadre du système de remplacement de droit privé.

contraste en revanche vivement avec le blocage à l'OMC. Les surtaxes que le président américain a décidé d'appliquer contre les principaux partenaires commerciaux ont provoqué, pratiquement du jour au lendemain, un conflit dont les conséquences sont encore difficiles à évaluer. Donald Trump allant souvent un cran plus loin en cas de mesures de rétorsion, la crise commerciale a empiré continuellement ces derniers mois, notamment entre les USA et Chine, et la fin n'est pas en vue.

Les négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) se sont poursuivies et ont été conclues quelques jours avant la fin de l'exercice écoulé. La conclusion de cet accord a rendu certains secteurs économiques suisses moins compétitifs que leurs concurrents dans l'UE et les a ainsi mis sous pression. Ensemble avec les autres pays de l'AELE, la Suisse a également conclu un contrat de libre-échange avec le Mercosur vers la fin du mois

## FMS S'OPPOSE À CE QUE LE SECTEUR DES CÉRÉALES SOIT UTILISÉ COMME MONNAIE D'ÉCHANGE

Le principal défi de ces prochains mois et années sera l'encaissement dans toute la Suisse des contributions nécessaires. La FMS soutient entièrement la solution de remplacement de la loi chocolatière et contribue à la consolidation du système ensemble avec la FSPC et les autres partenaires.

### 6. COMMERCE EXTÉRIEUR

Vu le manque de résultats de la 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC en décembre 2017 à Buenos Aires, les travaux de l'OMC sont restés au point mort pendant l'exercice écoulé. La prochaine conférence ministérielle n'est prévue qu'en 2020 (8 au 11 juin 2020 à Astana, Kazakhstan). L'activisme d'un des membres fondateurs de l'OMC, les USA,

d'août 2019. Dans ce cadre, un contingent d'importation à droits de douane réduit de 1500t a apparemment été octroyé aux pays du Mercosur pour les céréales panifiables (en plus du contingent de l'OMC de 70000t). La FMS rejette catégoriquement un tel affaiblissement graduel de la protection à la frontière. Même si ces 1500t ne sont pas d'une «importance systémique», il faut veiller à ce qu'une ouverture accrue du secteur des céréales panifiables ne soit pas utilisée comme monnaie d'échange pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange. La FMS s'opposera de toutes ses forces à ce que le secteur des céréales panifiables soit considéré comme «quantité négligeable» par les négociateurs suisses et soit utilisé abusivement



pour obtenir des concessions croisées entre les groupes des produits et celui des prestations de service.

La Suisse dispose actuellement d'un réseau de plus de 30 accords bilatéraux de libre-échange. Aucun nouvel accord n'est entré en vigueur pendant l'exercice écoulé. Ont été signés le nouvel accord avec l'Indonésie et, comme déjà mentionné, l'accord avec les pays du Mercosur le 24 août (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). Des négociations portant sur six autres accords sont actuellement en cours (Union douanière Russie-Belarus-Kazakhstan, Algérie, Thaïlande, Inde, Vietnam et Malaisie).

### 7. STOCKS OBLIGATOIRES

Rappelons que l'adaptation des statuts rendue nécessaire par la révision totale de la loi sur l'approvisionnement économique du pays avait été rejetée l'année précédente par les délégués de réservesuisse en raison de la réorganisation proposée. La modification des statuts a été acceptée pendant l'exercice écoulé. De plus, Monsieur Michael Weber a été élu nouveau président de réservesuisse à l'assemblée générale.

### 8. LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Suite à diverses demandes de la part de membres et en vue de la mise en œuvre du nouveau droit alimentaire, la FMS a publié des recommandations pour un étiquetage correct de la farine, afin de faciliter le travail des entreprises membres.

### 9. SWISSNESS

Le paquet Swissness entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a créé des obstacles importants pour les fabricants de denrées alimentaires pour la mise en avant de la Swissness ainsi que des exigences accrues

## FMS A PUBLIÉ DES RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DE LA FARINE

envers le contrôle interne. Cela vaut notamment pour la fabrication de farine suisse, puisque la qualité de la récolte n'est pas encore connue au début de l'année, lorsque les contrats sont conclus avec les acheteurs, et qu'on ne sait donc pas encore si des céréales étrangères devront être ajoutées, et si oui quelle sera leur part. Le processus est rendu encore plus compliqué par le fait que diverses farines de deuxième mouture sont produites lors de la mouture et transformées en d'autres produits ou mélangées avec d'autres farines de deuxième mouture. Il est donc pratiquement impossible de prédire pour toute l'année quelle sera la part de céréales étrangères dans un produit final. La FMS a pu atténuer cette complexité avec deux mesures:

Premièrement, un avis de droit a permis d'éclaircir diverses questions concernant le calcul. Il a notamment pu être clarifié qu'un moulin doit pouvoir se baser sur les valeurs moyennes du flux de marchandise par espèce de céréale (blé tendre, épeautre et seigle) de l'année précédente pour déterminer la part de Swissness d'une farine.

Deuxièmement, une exception dite de qualité a pu être obtenue pour le blé à haute teneur en protéines, à savoir contenant au minimum 14% de protéines et 32% de gluten humide, dans les farines destinées aux produits de boulangerie surgelés et aux spécialités, y compris farines de deuxième



mouture (sous-produits). Ce blé à haute teneur en protéines n'est donc ainsi pas pris en compte dans le calcul Swissness, ce qui permet au secteur de la meunerie de simplifier également le calcul pour ses acheteurs du deuxième échelon de transformation en cas de renonciation à l'importation de blé de qualité moindre. Cette exception a de nouveau été accordée en juin 2018, mais uniquement jusqu'à la fin 2019. Avec l'accord de la FSPC et de swiss granum, la FMS a demandé le renouvellement de cette exception en août 2019 et s'engage pour obtenir une solution durable.

#### 10. MARKETING GÉNÉRIQUE POUR LE PAIN SUISSE

Le marketing générique pour le pain suisse est réalisé par l'Association Pain suisse. Le financement de cette dernière et, par conséquent, de la communication commune pour le pain suisse était assuré par

majoritairement vendu dans le commerce de détail. En outre, l'idée était que les trois échelons de la filière (producteurs de céréales, moulins, deuxième échelon de transformation) supportent chacun un tiers de coûts. Après de longues négociations entre les partenaires, une nouvelle réglementation a pu être trouvée pour le financement. Le commerce de détail a notamment accepté de participer aux frais.

Le budget de l'Association Pain suisse prévoit des fonds propres de CHF 360 000.– pour 2020. Rappelons que ce montant est multiplié par deux grâce à la contribution de la Confédération. Le budget total s'élève donc à CHF 720 000.–. La FMS prend à présent en charge CHF 120 000.– par année, montant qui continue d'être prélevé par swiss granum sous forme de contribution des transformateurs par tonne de céréales. La contribution a été relevée et passe de 2 ct pour 100 kg de céréales à 3,8 ct.

## LA COMMUNICATION POUR LE PAIN SUISSE EST ASSURÉE À LONG TERME

des contributions forfaitaires jusqu'en 2019 et devait être réglé à partir de 2020. L'objectif était d'adapter le financement à la situation actuelle du marché et de tenir compte du fait que le pain est aujourd'hui







# INFORMATIONS SUR LA FMS

## INFORMATIONS PRINCIPALES ET ACTUELLES SUR LA FÉDÉRATION

**La FMS compte un membre de moins. La composition des organes est restée inchangée.**

### NOMBRE DE MEMBRES

Suite à la cessation de l'activité d'un moulin, la FMS comptait un membre de moins pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Elle compte actuellement 42 membres.

Avec une quantité totale de céréales transformées de 456 058t, les moulins affiliés à la FMS couvraient une part de marché de 97% par rapport aux près de 470 000t de céréales transformées en Suisse pendant l'année céréalière 2018/2019.

#### Membres au 1.7.2018

5 fédérations régionales avec au total 34 moulins et 9 membres individuels

#### Membres au 1.7.2019

5 fédérations régionales avec au total 33 moulins et 9 membres individuels

### ASSEMBLÉE DES DÉLEGUÉS

Les cinq fédérations étaient représentées à l'assemblée ordinaire des délégués qui s'est tenue le 26 octobre 2018 à l'Hôtel Beaulac à Neuchâtel. 27 personnes représentant 21 moulins étaient présentes au total. Divers invités ont aussi participé à l'assemblée des délégués. Dans le cadre des objets statutaires, Martin Stern a notamment été élu au comité comme représentant de l'URM (Union Romande de Moulins). Il succède à André Chevalier auquel le président a rendu hommage pour son engagement en faveur de la branche pendant de nombreuses années.

### ORGANES

Comité (élu jusqu'à l'AD 2021)

Président:

Thomas Helbling, Berne

Vice-président:

Marc Müller, Goldach/Granges-Marnand (Groupe Minoteries)

Membres:

Diego Della Cà, Burgholz (MGB)

Peter Grossenbacher, Ostermundigen (Stadtmühle Schenk AG)

Willi M. Grüniger, Flums (MGRG)

Dominic Meyerhans, Weinfeld (Meyerhans Mühlen AG)

Romeo Sciaranetti, Zürich (Swissmill)

Martin Stern, Romont (URM)

Guido Wicki, Schüpfheim (VMH)

Suppléants:

Urs Brunner, Oberembrach (VMH)

Laurent Bapst, Payerne (URM)

Pascal Favre, Granges-Marnand (SMSR)

David Stricker, Grabs (MGRG)

Une assemblée des délégués, quatre séances ordinaires du comité, un séminaire du comité consacré à la PA 22+ ainsi que diverses séances des commissions et discussions de délégations ont eu lieu pendant l'exercice 2018/2019 (1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019).

#### **Secrétariat**

Directeur:

Dr. Lorenz Hirt, avocat, Berne

Adresse:

Fédération des meuniers suisses (FMS)

Thunstrasse 82, case postale 1009, 3000 Berne 6

Tél.: 051/351 38 82

Fax: 051/351 00 65

Courriel: [info@thunstrasse82.ch](mailto:info@thunstrasse82.ch)

Internet: [www.dsm-fms.ch](http://www.dsm-fms.ch)



### **AFFILIATIONS ET COLLABORATIONS DE LA FMS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

#### **swiss granum**

La FMS est membre de l'interprofession swiss granum. Cette dernière joue un rôle important comme plate-forme de discussion de la branche et représente les intérêts du secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux envers les autorités ainsi que les organisations et institutions publiques et privées. Les revendications des diverses organisations membres d'une interprofession ne se recoupent évidemment pas toujours et les positions divergentes font l'objet de discussions dures et controversées. Malgré cela, swiss granum réussit à trouver une position commune de toute la filière indigène pour la plupart des points et dossiers importants.

#### **Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial)**

En tant qu'organisation faîtière de l'industrie de transformation suisse, la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) représente au total 14 organisations sectorielles du premier et du deuxième échelons de transformation, dont la FMS. Dans cette organisation aussi, les différentes fédérations défendent des positions divergentes sur certains sujets. Les positions divergent notamment parfois aussi entre les entreprises du premier et du deuxième échelons de transformation.

#### **Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)**

La FMS entretient une excellente collaboration avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC). De nombreux sujets concernaient

**MIEUX DÉFENDRE NOS  
POSITIONS EN COMMUN EN  
REGROUPANT LES FORCES**

de nouveau toute la filière céréalière pendant l'exercice écoulé. Pour la défense des intérêts au niveau politique notamment, le regroupement des forces est indispensable aujourd'hui. Outre les rencontres annuelles de la commission des meuniers et des boulangers, la FMS entretient un contact régulier avec des représentants de la SBC pour discuter de questions politiques importantes ainsi que de l'évolution du marché.



### **Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)**

La FMS entretient aussi une bonne collaboration avec la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Une collaboration étroite existe notamment pour la solution de droit privé visant à pallier le manque de financement des contributions à l'exportation pour les produits transformés.

### **Autres affiliations**

La FMS est également membres des organisations suivantes ou y défend activement ses positions:

- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Association Internationale des Sciences et Technologie Céréalière, fédération «ICC Suisse», Berne
- Association Pain suisse
- réservesuisse coopérative, Berne
- economiesuisse, Zurich
- Institut des sciences végétales, EPF Zurich
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (VAM), Zollikofen
- Société suisse de nutrition (SNN), Zurich
- Institut suisse pour la formation des cadres d'entreprise (IFCAM), Berne
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Granges-Marnand



**Fédération des Meuniers Suisses FMS**

Thunstrasse 82  
Case postale 1009  
CH-3000 Berne 6

Tél. +41 31 351 38 82

[www.dsm-fms.ch](http://www.dsm-fms.ch)